

Rapport de Jury CRPE session 2017 – Académie de Reims

Données statistiques de la session 2017

POUR LE CONCOURS EXTERNE PUBLIC :

- 219 postes offerts au concours
- 1185 candidats inscrits (soit 5,41 candidats pour un poste) :
 - 215 hommes (soit 18,14%)
 - 970 femmes (soit 81,86%)
- 526 candidats se sont présentés (soit 2,40 candidats pour un poste) :
 - 84 hommes (soit 16% du nombre de présents)
 - 442 femmes (soit 84% du nombre de présents)
- 347 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,58 candidat pour un poste) :
 - 50 hommes, soit 14,41% du nombre des admissibles
 - 297 femmes, soit 85,59% du nombre des admissibles

➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

DIPLOMES	2017
Doctorat	1
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	5
Post secondaire 5 ans ou +	1
Master ou grade de master	25
Master 1	32
Inscrits Master 1	130
Inscrits Master 2	10
Grandes écoles Bac+5	3
Diplôme de niveau 1	0
Ingénieur bac+5	10
Diplôme 4 ^{ème} année postsecondaire	0
Inscrit 4 ^{ème} année postsecondaire	2
TOTAUX	219

POUR LE TROISIEME CONCOURS PUBLIC :

- 6 postes ont été offerts au concours
- 204 candidats se sont inscrits (soit 34 candidats pour un poste) :
 - 38 hommes, soit 18,63% du nombre d'inscrits
 - 166 femmes, soit 81,37% du nombre d'inscrits
- 63 candidats se sont présentés (soit 10,5 candidats pour un poste) :
 - 8 hommes, soit 12,70% du nombre de présents
 - 55 femmes, soit 87,30% du nombre de présents
- 12 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2 candidats pour un poste) :
 - 2 hommes, soit 16,67% du nombre des admissibles
 - 10 femmes, soit 83,33% du nombre des admissibles

POUR LE CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 14 postes ont été offerts au concours
- 121 candidats se sont inscrits (soit 8,64 candidats pour un poste) :
 - 12 hommes, soit 9,91% du nombre d'inscrits
 - 109 femmes, soit 90,08% du nombre d'inscrits
- 41 candidats se sont présentés (soit 2,93 candidats pour un poste) :
 - 2 hommes, soit 4,88% du nombre de présents
 - 39 femmes, soit 95,12% du nombre de présents
- 23 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,64 candidat pour un poste) :
 - 1 homme, soit 4,34% du nombre des admissibles
 - 22 femmes, soit 95,65% du nombre des admissibles

➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

<u>DIPLOMES</u>	2017
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	1
Post secondaire 5 ans ou +	1
Master ou grade de master	4
Master 1	3
Inscrits Master 1	4
Inscrits Master 2	0
Grandes écoles Bac+5	0
Diplôme de niveau 1	0
Ingénieur bac+5	1
Diplôme 4 ^{ème} année postsecondaire	0
Inscrit 4 ^{ème} année postsecondaire	0
TOTAUX	14

POUR LE TROISIEME CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 1 poste était offert au concours
 - 21 candidats se sont inscrits (soit 21 candidats pour un poste) :
 - 2 hommes, soit 9,5% du nombre d'inscrits
 - 19 femmes, soit 90,5% du nombre d'inscrits
 - 3 candidats se sont présentés (soit 4 candidats pour un poste) :
 - 0 homme, soit 0% du nombre de présents
 - 3 femmes, soit 100% du nombre de présents
 - 1 candidate a été déclarée admissible
-

Première épreuve d'admissibilité : français (40 points)

Le sujet :

La première partie, sur 11 points, est une réponse argumentée et construite à une question portant cette année sur un corpus de quatre textes évoquant la question de la relation entre mémoire et histoire. Il s'agissait d'évaluer la capacité du candidat à analyser des textes du XX^{ème} siècle, de genres très variés (discours officiel, roman, essai et scénario), à concevoir une problématique et à établir des relations entre les documents.

La deuxième partie, sur 11 points également, vérifiait les connaissances fondamentales de la langue française par le candidat : identification de classes grammaticales ; règles d'accord du participe passé ; vérification des connaissances lexicales. Une question portait plus particulièrement sur les connaissances des procédés d'écriture et de leurs effets sur le lecteur. La maîtrise de la langue ne se limite pas en effet à la grammaire pure, mais inclut également l'identification de procédés d'écriture (relevant tout à la fois de la grammaire et de la stylistique) et l'analyse des effets produits.

La troisième partie, sur 13 points, concernait des supports d'enseignement en cycle 2 (CE1) : il s'agissait d'analyser une fiche de préparation de cours portant sur les phrases affirmatives et négatives. Elle demandait de la part du candidat une connaissance assez précise des programmes ainsi qu'une capacité d'analyse didactique pour porter un regard critique sur le document proposé.

Les résultats :

632 copies, soit 56 copies de plus qu'à la session 2016

Les résultats ont connu cette année un net fléchissement par rapport à la session précédente : la moyenne générale est de 21,12 sur 40 (contre 23,04 en 2016 ; 22,79 en 2015 et 21,83 en 2014).

Le pourcentage de copies ayant une note inférieure ou égale à 20 sur 40 est passé à 47 % (contre 27,4 % l'année dernière).

On constate une augmentation très nette du nombre de notes éliminatoires (notes inférieures ou égales à 10 sur 40) qui a plus que doublé par rapport à la session précédente : 34 (contre 15 en 2016 et 26 en 2015). Il s'agit de copies qui n'ont traité que très partiellement le sujet ou qui ont présenté des lacunes graves en matière de maîtrise de la langue.

L'éventail des notes est cependant large, conformément à l'esprit d'un concours visant à recruter les meilleurs candidats : les notes s'échelonnent de 1,5 sur 40 à 38 sur 40.

Quelques excellentes copies se sont distinguées par la qualité de leur expression et de leur réflexion : 58 copies ont obtenu une note supérieure à 30 sur 40.

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10 < notes ≤ 20	Notes ≤ 20	20 < notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20
Nombre	34	245	279	295	58	353
Pourcentage	5 %	39 %	44 %	47 %	9 %	56 %

Remarques et conseils aux candidats :

La première partie : question relative aux textes proposés

Cette première partie a soulevé quelques difficultés pour un bon nombre de candidats, et certains d'entre eux ne l'ont tout simplement pas traitée ou l'ont reléguée à la fin de la copie. Le corpus, bien que bref, a visiblement résisté à la compréhension. Le texte de Pierre Nora manipulait des concepts parfois mal maîtrisés par certains candidats. Le texte de Marguerite Duras, plus elliptique et métaphorique a souvent été sous-exploité dans les copies. Le jury a relevé une mise en relation

insuffisante des textes : le développement s'apparente assez fréquemment à une juxtaposition de résumés. Quelques rares candidats n'ont pas compris le sens de l'exercice et se sont livrés à une dissertation sur le thème, sans tenir compte du corpus.

Les copies témoignent cependant d'une bonne capacité à structurer la réponse, à recourir à des connecteurs logiques et à ménager des transitions entre les différentes parties.

Le jury attire l'attention des candidats sur des défauts récurrents et rappelle quelques principes liés à l'exercice de la synthèse :

-L'introduction : si le thème est souvent bien amené, la présentation des documents est parfois maladroite. Il est en effet inutile d'indiquer la collection (Folio) ou la maison d'édition (Gallimard). En revanche, on attend que soient précisés les noms des auteurs, les titres des œuvres, en respectant le code de présentation (les titres se soulignent et ne se mettent pas entre guillemets), les dates de publication, le genre et l'idée principale de chaque extrait. Il convient ensuite de formuler explicitement une problématique. La question liminaire (*la manière dont se construit la relation entre mémoire et histoire*) ne constitue pas en effet une problématique. On attend par conséquent du candidat qu'il cerne l'enjeu des textes et qu'il exprime un questionnement auquel le développement s'attachera à répondre. Le corpus interrogeait ici le rôle de l'historien et de l'artiste pour reconstruire une mémoire du passé qui, individuelle ou collective, se trouve sans cesse menacée par l'oubli, l'émiettement ou la trahison. Dernière étape : l'annonce du plan. Il faut veiller à la correction de la langue dans la formulation des questions indirectes qui, rappelons-le, ne réclament ni inversion du sujet ni point d'interrogation. Le jury déplore des formules fautives récurrentes (« il convient donc de se demander comment la relation entre l'histoire et la mémoire se construit-elle ? »).

- Le plan : le jury a accepté plusieurs propositions de plan, en deux ou trois parties, dès lors qu'elles étaient pertinentes. On pouvait par exemple envisager une structure qui permettait de mettre en exergue les points de convergence entre historien et artiste (la lutte contre l'oubli et les difficultés rencontrées) et les oppositions. En revanche, un plan proposant en I) Histoire et en II) mémoire était peu pertinent ici dans la mesure où il ne permettait pas une réelle confrontation des idées.

-La capacité d'analyse : le développement doit témoigner d'une véritable capacité d'analyse des documents. On ne saurait se contenter d'une juxtaposition de résumés.

- La neutralité : l'exercice de la synthèse impose un effort de neutralité de la part du candidat qui n'a pas à exprimer une opinion, ni à apporter des exemples personnels ou des références littéraires ou historiques autres que celles proposées par le corpus. Le jury a relevé des digressions, non dénuées d'intérêt, mais hors sujet dans ce type d'exercice. Une réflexion sur le devoir de mémoire à l'école, intéressante en soi, n'avait pas sa place dans le cœur du développement : elle pouvait cependant être évoquée en conclusion.

-les références des documents doivent être explicites, sans toutefois faire l'objet d'un montage de citations. Le jury s'étonne de certaines erreurs commises par les candidats dans l'orthographe des noms (Marguerite Duras devenant Marguerite *Dumas* ou *Muras*, Ferdinand orthographié avec un t) ou par leur méconnaissance des auteurs : plusieurs ont cru que Céline était une femme. Nous rappelons enfin que pour se référer à un auteur, on n'utilisera pas le terme « monsieur » ou « madame » ou le prénom seul, mais soit le prénom et le nom complets, soit l'initiale du prénom suivie du nom, soit le nom seul.

La seconde partie : connaissance de la langue

Cette partie a été la plus discriminante. Soit fort bien traitée, soit révélant une méconnaissance de la grammaire quelque peu surprenante de la part de candidats censés vouloir l'enseigner, elle a donné lieu à des écarts de notes très importants.

Les questions posées ne présentaient aucune difficulté et permettaient de vérifier des connaissances fondamentales chez les candidats.

La question 1. Très récurrente dans un tel concours, cette question portait sur l'identification de la nature ou classe grammaticale du morphème « que », « qu' ».

Si cette question a été assez souvent réussie, on ne peut que s'étonner des confusions relevées dans un nombre trop important de copies entre conjonction de subordination et pronom personnel ou relatif et entre nature et fonction. L'adverbe de négation a été plus difficilement repéré dans la locution restrictive.

Un plus grand nombre de candidats, par rapport aux années antérieures, a tenu compte de la consigne de la question qui invitait à *relever* et à *distinguer* les occurrences selon les classes grammaticales. Ils ont pris le soin en effet de classer les occurrences et de présenter très distinctement trois parties, parfois sous forme tabulaire, afin de distinguer les trois classes grammaticales représentées par le corpus (conjonction de subordination, pronom relatif et adverbe de négation).

Une erreur récurrente de relevé a été notée par le jury : plusieurs candidats ont en effet relevé le pronom « qui » et ont été, de ce fait, légèrement pénalisés.

La question 2 portait sur les accords du participe passé. Le jury a regretté le manque de rigueur dans la réponse. Si l'on a pu deviner qu'un grand nombre de candidats connaissait la règle d'accord, la formulation de celle-ci manquait très souvent de clarté et de précision et ne permettait pas d'accorder la totalité des points. Quelques constats et remarques :

- il fallait relever les participes passés, non les groupes verbaux ou les phrases dans lesquelles ils apparaissaient. On pouvait en effet parfois s'interroger sur l'identification exacte du participe par le candidat. On a pu noter par exemple dans les formulations des confusions entre passé composé et participe passé.

-On attendait une justification brève mais rigoureuse, qui montrait une connaissance exacte de la règle d'accord. Beaucoup de candidats se sont contentés de formules lapidaires qui pouvaient trahir une maîtrise insuffisante de la grammaire : « participe conjugué avec l'auxiliaire avoir, donc pas d'accord ». Mais pas d'accord avec quoi ? Plus encore, on a pu relever certaines réponses que la maladresse invalidait totalement : « pas d'accord avec l'auxiliaire avoir ».

Nous rappelons que cette épreuve vérifie non seulement les connaissances du candidat mais aussi sa capacité à exposer clairement des notions qui devront être expliquées à de jeunes élèves.

En revanche, pour toutes les occurrences qui présentaient un accord du participe passé avec le complément d'objet direct antéposé, les réponses ont été plus construites et plus précises.

Rappelons enfin qu'il est inutile d'apporter des informations qui ne sont pas réclamées par le libellé de la question. Loin de servir le candidat, ces précisions hors sujet (en l'occurrence ici, le groupe auquel appartient le verbe, la personne et le nombre) témoignent d'une lecture insuffisante de la consigne et multiplient les risques d'erreur.

La question 3 a été assez bien traitée. Elle invitait à une approche plus littéraire de la langue et vérifiait la capacité d'analyse stylistique du candidat.

Si les procédés d'écriture ont été assez bien identifiés (phrases courtes et elliptiques ou monosyllabiques, gradation sémantique chez LUI ; champ lexical mélioratif, accumulation chez ELLE), l'analyse des effets aurait mérité d'être un peu plus élaborée.

Le jury a valorisé les copies qui ont présenté un effort d'analyse et qui ont souligné l'opposition entre les deux visions poétiques données par ce dialogue.

Si les questions purement grammaticales peuvent appeler des réponses non rédigées ou sous forme tabulaire, une question d'ordre stylistique demande un paragraphe rédigé. Certaines réponses étaient constituées d'une juxtaposition de termes, sans lien entre eux.

La question 4 : portant sur le sens et la structure du mot « dé-légitimation », la question n'offrait aucune difficulté et fait partie des sujets d'interrogation récurrents dans ce concours de recrutement. Elle a été globalement réussie.

L'analyse morphologique a souvent été bien traitée : le vocabulaire attendu (radical, préfixe, suffixe) a été utilisé. Toutefois, certains candidats ont cru bien faire en proposant un jargon linguistique souvent mal maîtrisé et inutile ici (« lemme », « lexème », « morphème postposé dérivationnel non porteur de sens qui permet la transcatégorisation en substantif ») ou inapproprié (« base nominale » au lieu de « radical »).

Quelques très rares copies ont indiqué l'origine latine du mot (lex, legis) et ont été valorisées.

Le sens du mot, hors contexte (action de rendre illégitime, de mettre hors la loi) a bien été compris. En revanche, le sens en contexte a visiblement échappé à la majorité des candidats : le mot renvoyait dans le texte de Pierre Nora à une perte de légitimité de la mémoire individuelle (souvent incomplète, fluctuante, peu fiable) au profit de l'Histoire qui crée un récit collectif prenant force de loi et donnant par conséquent une version « légitimée », acceptable, des événements.

Comme chaque année, le jury ne peut qu'inviter les candidats à revoir les connaissances lexicales et grammaticales fondamentales de manière plus précises. Celles-ci représentent près d'un tiers de la note et constituent des prérequis indispensables chez des professeurs qui auront à les enseigner à leurs élèves.

La troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Cette partie évaluait tout à la fois la connaissance des programmes et la capacité d'analyse didactique des candidats. Le petit nombre de questions (4 contre 6 l'an dernier) n'a pas permis à certains d'entre eux de compenser des réponses lacunaires ou hors sujet.

Le jury a bien entendu tenu compte de l'inexpérience professionnelle des candidats et examiné leurs remarques et leurs propositions avec toute la bienveillance requise. A ce stade du cursus, on n'attend pas une expertise et une réflexion didactique aboutie.

Toutefois, il convient de rappeler qu'une *analyse* n'est pas une simple description et qu'elle invite à évaluer les aspects pertinents du document proposé et à adopter une distance critique.

Question 1 : La question portait sur les compétences et les objectifs visés par la fiche proposée.

Beaucoup de candidats ont donné une définition claire de ces deux notions : l'objectif précise ce que vise l'enseignant ; la compétence ce que l'élève doit être capable de faire et d'atteindre au cours de la séance.

Toutefois, assez peu de candidats ont souligné le fait que la distinction entre compétences et objectifs n'était pas claire dans l'esprit du rédacteur de la fiche : les mêmes termes apparaissaient en effet dans les deux colonnes. Des objectifs renvoyaient en réalité à des compétences puisqu'ils étaient formulés avec des verbes d'action exprimant ce que l'élève était capable de faire.

D'autre part, la formulation de la question incitait le candidat à analyser la fiche au regard des nouveaux programmes. Or ceux-ci mettent l'accent très clairement sur les opérations de manipulation, classement, tri qui n'étaient pas suffisamment présents sur la fiche : « *L'étude de la langue s'appuie essentiellement sur des tâches de tri et de classement, donc de comparaison, des activités de manipulation d'énoncés (substitution, déplacement, ajout, suppression) à partir de corpus soigneusement constitués, afin d'établir des régularités.* »

Dernier point : peu de candidats ont perçu la nécessité de faire identifier le verbe dans la phrase affirmative ou négative. C'est un préalable et une compétence nécessaire dans une séance sur la phrase.

La question 2 permettait une pluralité de réponses.

Le jury déplore qu'un trop grand nombre de candidats se soit contenté de proposer une simple lecture de la fiche, une description sans aucune analyse.

Certains candidats ont néanmoins été sensibles à certaines qualités du document (un souci de structuration de la séance et de présentation rigoureuse de la préparation, alternance de phases de travail individuel et collectif, une réflexion sur le rythme de la séance).

Plus intéressantes, mais plus rares, ont été les remarques venant nuancer, critiquer, compléter cette proposition : quelques candidats ont fort bien regretté l'absence de différenciation dans les activités prévues, et la non réactivation des savoirs en début d'heure. Peu ont évoqué les opérations de manipulation qui auraient été nécessaires ici ou critiqué le manque de clarté des consignes ou l'inexactitude dans la formulation de la leçon.

La question 3 : La majorité des candidats a souligné à juste titre la nécessité d'impliquer les élèves dans l'élaboration de la trace écrite qui ne saurait se résumer à de la copie.

Au-delà de ce constat, quelques propositions pertinentes ont été formulées, parmi lesquelles la création par les élèves d'exemples personnels et le travail collaboratif

Le jury attire toutefois l'attention des candidats sur la confusion possible entre mise en activité et « occupation » des élèves. Rendre l'élève actif n'est pas « l'occuper » ou lui faire réaliser une action pour l'action mais bien réfléchir aux compétences mises en œuvre dans l'activité. Certains candidats ont un peu naïvement estimé que « lever la main » en classe pour participer pouvait constituer une

réponse suffisante à la problématique soulevée par la question. D'autres ont pu confondre « rendre actifs » et « faire réussir ».

La question 4 : Cette question qui invitait à réfléchir sur l'activité de départ pour ouvrir la séance a été la plus réussie.

Elle suggérait une défaillance dans la fiche de préparation proposée qui aurait pu aider les candidats à répondre à la deuxième question. Le jury a relevé un grand nombre de réponses pertinentes, autour d'un jeu de questions réponses encourageant les élèves à formuler spontanément des phrases affirmatives ou négatives (jeu du ni oui ni non, saynète, j'aime/je n'aime pas, exploitation des règles de vie de classe « je dois/je ne dois pas »). Les candidats ont à juste titre compris l'intérêt de s'appuyer sur les productions des élèves.

Cette troisième partie, fortement pondérée, mérite par conséquent une préparation approfondie, une exploitation plus précise des instructions officielles et des programmes. Le jury invite les candidats à oser formuler des critiques (la fiche proposée n'était en aucun cas un modèle dont on attendait un éloge), à s'engager, à imaginer des pistes possibles et des ajustements.

Le jury s'est par ailleurs étonné de certaines formulations obsolètes ou inappropriées pour désigner le professeur des écoles : « l'institutrice » ou « la maîtresse ».

Présentation et expression :

Comme chaque année, nous rappelons la nécessité de soigner la présentation et la graphie. Le professeur des écoles se doit d'avoir une écriture lisible et modélisante pour les élèves.

Pour plus de clarté, le jury conseille également aux candidats de bien distinguer les différentes parties du travail, notamment pour la question de synthèse : laisser un espace entre l'introduction et le développement, entre le développement et la conclusion, ménager des alinéas en début de paragraphe. De même, pour plus de lisibilité, il est recommandé d'écrire toutes les deux lignes.

Enfin, comme il a été précisé pour la question 1, il est nécessaire de respecter les codes de présentation : guillemets pour les citations, majuscules aux noms propres, soulignement des titres d'œuvres par exemple. De même, les abréviations sont à bannir dans une copie de concours (on a pu lire par exemple « W » pour « travail »).

Le tassement des notes cette année s'explique en partie par la difficulté qu'a visiblement présentée le corpus mais aussi par une baisse de vigilance par rapport aux deux sessions antérieures concernant la qualité de la langue : le jury constate que la maîtrise de la langue de bon nombre de candidats ne correspond pas au niveau attendu chez de futurs enseignants.

La maîtrise de la langue française, tant dans l'expression (syntaxe, orthographe, précision lexicale évaluées sur 5 points dans l'ensemble de la copie) que dans l'exactitude des réponses en 2^{ème} partie, constitue l'un des critères d'évaluation fondamentaux. Le jury a pu s'étonner de voir que les règles grammaticales qui semblaient connues comme l'indiquaient les réponses dans la partie II n'étaient en réalité par appliquées dans l'expression.

Concernant l'orthographe, le jury a relevé de nombreuses erreurs rédhibitoires à ce niveau d'études : pluriel d'adjectifs en « ent », chaînes d'accords non maîtrisées, formes verbales erronées (« avait-elle était », « pour que chacun est », « nous connaissions »), nombreuses confusions entre homophones (ces/c'est, à/a, on/ont, travail/travaille).

La syntaxe est parfois malmenée. On a déjà parlé de l'interrogation indirecte souvent fautive, mais la structure des phrases est parfois également erronée : « il s'appuie sur ce qu'il se souvient », « malgré que », « dont laquelle », « Les élèves pourraient donner leur avis voir une correction si erreur il y aurait ».

Dans le domaine du lexique, quelques barbarismes ont été relevés (« véridicte », « instanté ») et quelques erreurs récurrentes : « occurences », « auxilière », « quatres », « le champs lexical », « therme ». Il convient enfin de veiller à la précision du lexique, tant pédagogique qu'usuel ou grammatical. On a pu lire par exemple « phrases positives » pour « phrases affirmatives », « cette didactique » pour cette « séance ».

Nous terminerons en rappelant aux candidats la nécessité de bien gérer son temps, afin de traiter les trois parties et de corriger les erreurs résiduelles : l'épreuve est exigeante, le volume du corpus et des questions important au regard des quatre heures dévolues. La détérioration de la graphie et de l'orthographe, voire l'inachèvement du travail témoignent de la précipitation avec laquelle certains candidats ont terminé l'épreuve.

Deuxième épreuve d'admissibilité : mathématiques (40 points)

L'épreuve :

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet 2017

Le sujet, très complet, présentait une variété de situations permettant à chaque candidat de montrer l'étendue de ses connaissances.

Une première partie sur 13 points, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun, permettait d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Le problème proposé exigeait peu de connaissances mathématiques expertes mais faisait appel à des notions et des démarches très variées et abordables (géométrie, lecture de graphique, résolution d'inéquation, calcul d'échelle, trigonométrie, tableur ...)

Une deuxième partie, également sur 13 points, composée d'exercices indépendants, permettait de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

Le premier exercice demandait un calcul de probabilités, très simple.

Le second exercice, inédit, abordait de nouvelles notions de programmation.

L'exercice trois, sous la forme de 6 affirmations « vrai-faux » vérifiait les connaissances numériques essentielles (nombres premiers, multiples) et les notions de pourcentage.

Enfin une troisième partie sur 14 points consistant en une analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettait d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Permettant de vérifier les compétences professionnelles en cours d'acquisition, cette partie présentait trois situations indépendantes illustrées par des productions d'élèves et des extraits de manuel. Pour chacune des trois situations proposées, une première question vérifiait si le candidat repérait bien les notions qui y étaient abordées. Une analyse des productions d'élèves, des procédures et stratégies était ensuite demandée pour terminer par des propositions d'aménagement de la situation en envisageant les effets attendus chez les élèves.

La première situation faisait appel à des connaissances fondamentales sur les concepts de nombre et de quantité ainsi que sur les démarches d'appropriation par les très jeunes élèves en école maternelle. La deuxième situation abordait le concept de division en cycle 3. La troisième, plus complexe, traitait de la proportionnalité.

Les résultats

624 copies corrigées avec une moyenne de 23,75 sur 40.

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10 < notes ≤ 20	Notes ≤ 20	20 < notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20
Nombre	30	170	200	280	144	424
Pourcentage	4,8%	27,2%	32 %	44,9 %	23,1 %	68 %

Le nombre de candidats est en constante augmentation, à peu près +10% par an. La qualité des copies de cette session est encore supérieure à celle des années passées, (moyenne de 23,75 en très nette augmentation de près de 3 points) avec une répartition plus déséquilibrée.

En effet, le pourcentage de copies au-dessus de la moyenne est très nettement supérieur aux années passées : près de 7 candidats sur 10 obtiennent une note supérieure à la moyenne (5 sur 10 précédemment). Conjointement à cette quantité de très bonnes copies, il est notable de constater que les notes éliminatoires ont très nettement régressé passant de 8,2% à 4,8% (- 3,4 points) confirmant de très bons résultats

Remarques

Le sujet est apparu beaucoup plus abordable que ceux des années précédentes tant sur le fond que sur la forme : des notions mathématiques habituelles, pas de grande démonstration attendue, une présentation des exercices très classiques, un découpage des différentes questions permettant des résolutions partielles, pas de piège ou de question plus experte.

Le barème valorisait toutes les réponses, avec des exercices très faciles, de multiples possibilités de réponse dans la partie 3 permettait de gagner facilement des points

La qualité de la préparation est à noter : les correcteurs ont remarqué une meilleure présentation et des candidats qui ont globalement tenté de répondre à toutes les parties.

Dans la partie mathématique : quelques notions semblent moins maîtrisées que d'autres : usage d'un tableur, codage, calcul d'une échelle, résolution d'inéquation

Pour la partie didactique, les mêmes erreurs sont unanimement repérées :

- Le manque de maîtrise du vocabulaire didactique (absent ou approximatif) pour expliquer les notions en jeu ou les procédures des élèves.
- Il est demandé une explication des procédures, le candidat se cantonne bien souvent à les décrire.
- Ces descriptions des stratégies des élèves manquent de concision, leur analyse n'est que très rarement synthétique et pertinente.

Conseils aux candidats

Quelques mots clés peuvent guider la préparation à cette épreuve :

Rigueur

Cette qualité est attendue dans les démonstrations bien évidemment, mais aussi dans les réponses apportées aux questions. Ainsi pour démontrer, multiplier des exemples ne suffit pas, ni partir de la réponse pour la vérifier. Bien maîtriser le vocabulaire utilisé ou les théorèmes cités.

Penser aux unités dans les réponses attendues.

En géométrie, laisser les traces de construction peut aider à comprendre le cheminement du candidat

Connaissances de base

Des éléments de mathématiques essentiels sont attendus : bien maîtriser les concepts de numération (entiers et décimaux), les techniques opératoires, les théorèmes de Pythagore et Thalès, unités de mesure et conversions, codage, tableur, etc.

Le programme de l'école maternelle ainsi que les démarches qui y sont mises en œuvre font également partie des fondamentaux.

Concision

Elle est toujours appréciée, notamment dans les démonstrations mais surtout dans la troisième partie du sujet : il convient de sélectionner et de ne conserver que les éléments utiles à la démonstration. Les candidats doivent s'attacher à l'essentiel dans la partie didactique en ayant soin de ne pas multiplier à l'excès les propositions. De la même manière, il est inutile de reformuler l'énoncé ou même de résoudre le problème posé aux élèves lorsqu'il est demandé d'analyser les procédures présentées.

Lire attentivement les consignes

Même si cela paraît évident, attention à bien répondre aux questions de l'énoncé : démontrer, déterminer *par le calcul*, montrer que, en déduire, indiquer si l'affirmation est vraie ou fautive en justifiant, analyser, *pour chacune* donner deux méthodes tous ces libellés appellent une réponse différente et précise.

Clarté

Devant la multitude de questions les candidats doivent aussi porter une attention particulière à la présentation des réponses afin de faciliter leur repérage pendant la correction. Ainsi, même si l'ordre du sujet n'est pas rigoureusement respecté, l'identification des réponses pour chaque partie, chaque question est importante.

Même si l'énoncé ne le demande pas explicitement, proposer une présentation synthétique sous la forme de tableau ou de schéma par exemple témoigne d'un esprit de synthèse apprécié pour cet exercice. L'encadrement des réponses ou leur mise en valeur par une couleur différente peut également être apprécié.

Première épreuve orale d'admission (60 points)

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un **dossier de dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- **la présentation du dossier par le candidat** (vingt minutes) ;
- **un entretien avec le jury** (quarante minutes) portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes),

pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Cette épreuve permet d'évaluer le degré de maîtrise de compétences professionnelles (en cours d'acquisition...). **Les candidats ont pu faire un choix disciplinaire. Il s'agissait de faire émerger ses compétences pédagogiques et didactiques en cours de formation**, en lien avec des connaissances disciplinaires solides.

Un bon dossier devait faire référence au programme avec une problématique retenue et un niveau de classe.

La synthèse scientifique devait permettre de se poser les bonnes questions pour la séquence pédagogique. Les questions après la présentation ont permis un approfondissement, à caractère scientifique ou pédagogique et un élargissement, en restant dans le domaine scientifique choisi.

Répartition par option	Géographie	Histoire	Education musicale (EM)	Histoire des arts (HA)	Sciences techno (ST)	Arts visuels	EMC
PE PU	24	66	25	2	152	26	52
3ème conc	1	0	2	0	7	1	1
PE PR	1	3	3	2	10	3	1
3ème conc PR	0	0	0	0	1	0	0
Total	26	69	30	4	170	30	54

Sur les 383 candidats admissibles, **366 candidats ont été interrogés** (17 candidats absents ou abandons ou éliminés).

Moyennes : public = 38,2 ; privé = 36,5. Les notes vont de 1/60 à 60/60 tous concours confondus :

- 280 candidats ont entre 31 et 60/60 (dont 59 excellents candidats ont obtenu la note maximale) soient 76% > moyenne

- 68 candidats ont entre 16 et 30/60 (19 %), 18 candidats ont entre 3 et 15/60 (5%)

C/Quelques remarques des commissions :

Les commissions ont apprécié une bonne maîtrise par la plupart des candidats des modalités pratiques de l'épreuve.

Le dossier lui-même :

La **forme du dossier était globalement satisfaisante**. Pour rappel, les dossiers doivent comporter :

- Un titre, un sommaire
- Une pagination (**10 pages maximum annexes comprises**)

- Une bibliographie / sitographie
- Des sources identifiées accompagnant les documents

Par souci de ne pas dépasser le format imposé, encore quelques candidats ont choisi de réduire très fortement, la police, les marges ou la taille des illustrations, ce qui sort du cadre fixé par les textes académiques et qui a eu pour effet de rendre le dossier peu lisible.

Le dossier peut comporter un support numérique qui ne doit pas apporter d'éléments supplémentaires mais qui peut les présenter de façon plus adaptée. Par exemple, le dossier papier peut comporter un lien vers une vidéo, une image, un extrait audio, une carte, tandis que le support numérique le présentera dans son intégralité.

Un nombre de documents restreints et pertinents est préférable à une bibliographie foisonnante et confuse. La présentation des séquences pédagogiques sous forme de tableaux a été appréciée par les commissions de jury.

Le dossier doit être un dossier personnel, bien maîtrisé et que le candidat s'est complètement approprié. (Attention à ce que l'on peut trouver en particulier sur internet).

Les commissions du jury déplorent parfois que certains dossiers soient présentés avec un niveau de maîtrise de la langue insuffisant (syntaxe et orthographe défaillantes...) pour prétendre à des fonctions d'enseignants. **Une relecture s'avère donc plus que nécessaire.**

Sur le fond du dossier, il ne faut surtout pas négliger la partie sur les fondements scientifiques (vocabulaire spécifique au champ disciplinaire choisi par le candidat). On a pu constater des erreurs didactiques et des déséquilibres entre les différentes parties du dossier, au détriment des apports scientifiques.

La présentation du dossier (20 mn) :

La forme : l'exposé ne doit pas excéder 20 min, ce qui est très généralement respecté. Une bonne maîtrise des connaissances et compétences présentées dans le dossier est privilégiée. Pour une meilleure gestion de son temps, il est toutefois conseillé de se munir d'une montre.

Le candidat peut utiliser des outils numériques pour présenter son dossier. Dans ce cas, il lui revient d'apporter le matériel adéquat (vidéoprojecteur, ordinateur ...) et de prévoir le temps d'installation du matériel (inclus dans les 20 mn).

On constate encore mais de manière exceptionnelle une lecture linéaire du dossier. Les candidats ont apparemment bien compris les attentes de cette épreuve soulignées dans les rapports précédents. Toutefois, certaines prestations orales ont manqué de rythme. **Une bonne maîtrise de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, est un prérequis indispensable qui fait pourtant parfois défaut.**

Le fond : la partie scientifique du dossier doit faire partie de ce temps d'exposé et les connaissances du candidat doivent correspondre au niveau collège. Elle doit être articulée avec les séquences proposées par le candidat. Si des connaissances d'un niveau supérieur au niveau collège sont développées, il est indispensable qu'elles soient parfaitement maîtrisées. Le jury a particulièrement apprécié le regard critique de certains candidats sur leur séquence.

Des dossiers font référence à **l'outil numérique qui prend toute sa place dans les pratiques de classe mais qui doit permettre d'éduquer effectivement les élèves au et par le numérique.**

Enfin, **la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été très peu développée** par les candidats dans les dossiers présentés : il faut savoir anticiper la **différenciation pédagogique.**

Quelques recommandations des commissions sur le dossier présenté par le candidat :

Le candidat veille à indiquer **le titre** de son sujet dans le dossier qu'il doit présenter. Ce dossier doit aussi être paginé, comporter une police adaptée (voir la note académique) et une bibliographie

organisée. **Les documents doivent être lisibles et leurs sources explicites** (un manuel scolaire ou un site ne saurait constituer l'unique source d'un dossier).

Le candidat peut utiliser un support numérique afin d'illustrer certains éléments présents dans le dossier (documents iconographiques par exemple). De la même manière, il peut **intégrer le numérique à sa séquence à condition que celui-ci ait un intérêt pour la présentation du dossier**.

De plus, il doit **s'entraîner à le présenter à l'oral** afin d'être capable de se détacher du dossier pour présenter son exposé. De même, s'il **doit maîtriser la langue française**, il est recommandé de **soigner sa diction, son élocution** et veiller à sa posture. **Une attitude agressive ou désinvolte n'est pas acceptable**.

Il doit aussi **maîtriser les connaissances** citées dans son dossier et exigées des élèves lors des séances présentées. Il est souhaitable que le candidat anticipe les élargissements possibles sur le thème choisi. Pour les candidats qui le peuvent, prendre appui sur les stages en situation ou d'observation est pertinent, mais il faut savoir en faire une analyse réflexive.

Quelques remarques par domaines :

Arts (Arts visuels, éducation musicale et histoire des Arts) : ces dossiers ont représenté 18% du total. Les commissions attendent des candidats d'envisager ce que le numérique pourrait apporter comme plus-value dans leur démarche pédagogique dans ces domaines artistiques. En éducation musicale enfin, les exemples chantés ont été souvent de qualité.

Histoire, géographie et Enseignement Moral et Civique : ces dossiers ont représenté 38% du total. Les commissions ont particulièrement apprécié cette année certaines présentations en Géographie. Les commissions attendent en particulier une bonne connaissance des institutions françaises et des grands repères historiques et géographiques que doit maîtriser tout élève en fin de scolarité obligatoire.

Sciences et technologie : ces dossiers représentent 44% du total. Les commissions ont apprécié dans ces domaines la qualité scientifique (niveau collège), la maîtrise des concepts et la connaissance de la démarche d'investigation. Il ne sert donc à rien de maîtriser un niveau universitaire si le candidat n'est pas capable de l'expliquer simplement et d'envisager sa déclinaison dans la classe.

Les commissions ont dans l'ensemble constaté une posture d'écoute avec une bonne tenue des candidats.

Les commissions ont parfois constaté que les connaissances didactiques, pédagogiques (théories de l'apprentissage...) et institutionnelles (programmes, progressions, socle...) étaient insuffisantes. Il est indispensable que le candidat maîtrise tous les éléments de la Refondation de l'Ecole.

Un décalage a de temps à autre été relevé entre les éléments didactiques du dossier qui sont souvent très poussés et la maîtrise approximative de ceux-ci par le candidat. Enfin, les liens entre l'actualité et le thème choisi ont été particulièrement appréciés (en EMC par exemple).

La posture du candidat est alors essentielle : on attend du candidat qu'il se positionne dans sa future fonction d'enseignant : éthique, rigueur, responsabilité, respect des codes

Quelques recommandations des commissions sur l'entretien :

Les commissions attendent des qualités dans la présentation orale (audibilité, débit correct, ...) et une bonne maîtrise de la langue.

Les candidats doivent également maîtriser les grands éléments de recherche sur le développement de l'enfant (développement du langage en particulier).

Certaines notions du programme de collège sont approximativement maîtrisées (en particulier le cycle 4). Les candidats ont souvent des difficultés à conceptualiser pour expliquer et/ou interpréter les phénomènes simples, à définir clairement des notions. **Une connaissance même générale des**

programmes de collège est souhaitable afin d'inscrire le cycle 3 dans une continuité pédagogique.

Le jury rappelle qu'*Eduscol* met à disposition de nombreuses ressources utiles aux candidats (en particulier les documents d'accompagnement). <http://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3.html>

Les commissions ont enfin apprécié la maîtrise par certains candidats des enjeux portés par l'évolution des pratiques d'évaluation. **Le passage d'une évaluation binaire (A/NA) vers un positionnement sur quatre niveaux de maîtrise des compétences n'a pas toujours été intégré par les candidats.**

Les commissions ont parfois constaté une certaine méconnaissance du système éducatif et des éléments de la Loi de Refondation ainsi qu'une représentation souvent très traditionnelle de l'enseignement et du rôle de l'enseignant. On rappelle ici que **la première compétence d'un professeur est de faire partager les valeurs de la République**. Il est donc vivement conseillé de se tenir au courant des évolutions actuelles du système éducatif.

Une prise en compte des représentations initiales des élèves a été appréciée (s'appuyer sur l'environnement proche et le quotidien de l'élève pour donner du sens aux enseignements...) La démarche d'investigation en sciences par exemple et de développement de l'autonomie des élèves ne doit pas laisser croire que le rôle de l'enseignant se limite à valider ou invalider les réponses des élèves. **Le statut de l'erreur** et son rôle dans les processus d'apprentissage particulièrement dans les activités scientifiques doivent être intégrés.

Le jury regrette un certain manque de recul de beaucoup de candidats : **trop peu d'éléments critiques sur la séquence** ressortent lors de l'entretien. Il faut **savoir imaginer une variété des modalités pédagogiques dans une séance ou dans la séquence** (démarche inductive/déductive ; travail individuel/binôme/groupes ; démarche de projet/cours dialogué...)

Pour les candidats qui ont pu bénéficier de mise en situation devant élèves, le retour sur leur expérience a été apprécié par les commissions.

Le jury insiste enfin sur l'importance de la connaissance du très jeune enfant et sur la spécificité du Cycle 1. Un questionnement axé spécialement sur l'école maternelle a été porté à ce propos par l'ensemble des commissions.

Deuxième épreuve orale d'admission (100 points)

Entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : trois heures.
- Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens): une heure et quinze minutes.

L'épreuve comporte 2 parties :

▪ 1ère partie : elle permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

▪ 2ème partie : elle vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

La plupart des candidats participant à cette session 2017 du CRPE avaient une bonne connaissance de l'épreuve et de ses modalités. Avant d'engager le temps de préparation, il est notamment rappelé que le temps inutilisé durant chaque exposé n'est pas reporté sur le temps de chaque entretien.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de communiquer avec clarté tant dans les exposés que lors du questionnement, qu'ils adoptent un bon niveau de langage, une tenue vestimentaire et une

posture adaptées à la fonction d'enseignant. Certains candidats peuvent en effet présenter une forme de laisser aller peu compatible avec un futur fonctionnaire de l'Etat.

1ère partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (40 points)

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2017 :

- les activités athlétiques, les activités aquatiques, les jeux et sports collectifs, la danse.

L'EXPOSE

Il s'agit d'organiser et construire un propos cohérent. Il faut donc veiller à maîtriser les notions et concepts choisis, à illustrer son propos d'exemples concrets mais aussi à susciter l'intérêt du jury.

La gestion du temps de parole est important. L'exposé doit durer dix minutes. Attention à un débit de parole trop rapide ou au contraire trop lent.

Les candidats apportent une réponse plus ou moins pertinente à la situation proposée (par exemple : prise en compte d'une partie seulement de la problématique) qui n'est pas toujours adaptée à l'âge des élèves et ne tient pas suffisamment compte de tout l'effectif de la classe.

De plus, la séance présentée est très rarement intégrée à une séquence ou à une unité d'apprentissage. Le jury note une méconnaissance du développement moteur de l'enfant, particulièrement sensible pour la maternelle.

Certains candidats prennent judicieusement en compte le temps de travail en classe en amont et en aval de la séance d'EPS pour stabiliser les apprentissages et faire acquérir des connaissances et des compétences dans les autres disciplines.

Conseils et recommandations aux candidats :

Il est recommandé de soigner sa posture. Il est important de présenter l'exposé de manière vivante tout en gardant un niveau de langage soutenu.

Les candidats doivent développer une véritable réflexion sur la mise en œuvre des activités avec une réelle prise en compte des élèves. Par exemple, il s'agit d'être capable de présenter des hypothèses sur les obstacles possibles rencontrés par les élèves au regard des situations d'apprentissage choisies.

Le rôle de l'enseignant ainsi que les différents rôles tenus par les élèves doivent être précisés.

Les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.

L'ENTRETIEN

L'entretien débute en prenant appui sur les propos des candidats pour leur permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes. Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS.

Il est important, quelle que soit la formulation de la ou des question(s) posée(s), que les candidats soient en capacité d'illustrer concrètement leur réponse, avec précision, en s'appuyant sur une connaissance de l'APSA et de son traitement pour tous les élèves, avec des exemples à l'appui et adaptés à l'âge des élèves, pour être au plus près de la réalité des enseignements en EPS.

Conseils et recommandations aux candidats :

Le jury est sensible à la qualité d'expression et de communication des candidats et à leur connaissance du développement de l'enfant. Il s'agit de montrer qu'ils disposent de connaissances didactiques et pédagogiques (même mesurées).

Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatif ... à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.

Le jury recommande aux candidats de consulter régulièrement les sites institutionnels, d'être curieux, de se montrer attentif à tout ce qui relève de l'école et d'opérer ainsi une veille.

Au cours de cet entretien, les candidats seront interrogés sur leur pratique personnelle ou sur les types d'activités sportives qu'ils peuvent animer ou encadrer. Ces deux domaines pourront faire l'objet d'un élargissement du questionnement du jury en fin de l'entretien. Il peut donc être intéressant de l'avoir anticipé. Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il convient d'éviter les propos peu authentiques ou convenus. Par ailleurs, il est attendu des candidats qu'ils ne restent pas sur la simple description de leur pratique personnelle et des bienfaits pour leur santé, mais plutôt qu'ils en proposent une véritable analyse et qu'ils sachent faire le lien avec leur future pratique d'enseignant.

2ème partie : SUJET RELATIF A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE (60 points)

Cette deuxième partie consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent qui sont celles de la République.

LES SUJETS

Douze sujets ont été traités par les candidats de cette session. Chaque sujet aborde différentes situations professionnelles permettant aux candidats de s'interroger sur le fonctionnement de l'école et de visiter les valeurs portées par l'Ecole de la République.

Tous les sujets proposés lors de cette épreuve présentent une structuration commune : le thème, la description de la situation professionnelle, des questions permettant de guider la réflexion et la documentation à disposition (dossier de 5 pages maximum).

Le dossier de cinq pages prend appui sur des extraits de documents d'origine variées (textes institutionnels, documents pédagogiques, articles de presse...) ayant pour vocation à éclairer le candidat sur la problématique du sujet et lui permettant d'étayer sa réflexion.

L'EXPOSE

Les candidats ont la volonté de structurer leur exposé en apportant principalement des réponses aux questions données, au risque de s'éloigner de **la problématique posée par la situation professionnelle qui doit rester première**. Les questions posées constituent des aides pour faire avancer la réflexion et pour traiter la problématique, mais ne peuvent être considérées comme un plan préétabli. Il est attendu des candidats qu'ils prennent de la distance par rapport aux documents fournis qui constituent un matériau utile à la réflexion. On remarque en effet que les textes sont très souvent reformulés, voire paraphrasés sans qu'ils apportent un étayage à la réflexion. Les meilleurs candidats parviennent à les synthétiser, adoptent une attitude réflexive ou s'appuient sur les éléments clés des documents pour étayer leur argumentation.

Si les candidats proposent toujours une introduction, la conclusion de l'exposé est trop souvent omise ou réduite à une simple phrase. Cette conclusion est pourtant nécessaire pour clore l'exposé, et peut être aussi l'occasion, pour les candidats, de proposer une ouverture sur d'autres problématiques qui pourraient être développées lors de l'entretien qui suivra.

La gestion des 15 minutes de l'exposé constitue, chez certains, une difficulté. En effet, des discours trop courts ne permettent pas d'approfondir véritablement la situation professionnelle.

Le registre de langue et la clarté des propos des candidats sont globalement satisfaisants. On peut toutefois noter chez certains, un langage quotidien inadapté à leur futur métier d'enseignant et un débit de parole trop rapide qui peut altérer la compréhension du discours.

Conseils et recommandations aux candidats

En s'aidant des questions posées, les candidats doivent être en mesure d'analyser et de traiter la situation posée au regard de la documentation fournie.

Il est conseillé aux candidats d'élaborer un plan clair et construit, de structurer leur exposé, afin d'apporter des éléments de réponse à la situation professionnelle présentée.

Il convient d'éviter de passer un temps trop important à présenter les différents éléments (situation et documentation) au détriment de leur traitement. Une réflexion personnelle est attendue. Ainsi, les points fondamentaux des documents sont à faire ressortir au regard de la problématique posée. De même, les connaissances personnelles des candidats peuvent s'articuler avec les éléments du dossier fourni et trouver leur place dans l'exposé. Il est ainsi attendu des candidats qu'ils enrichissent leur propos par des illustrations concrètes, témoignant d'une capacité à se projeter avec réalisme comme futur professeur des écoles.

Enfin, les candidats doivent gérer leur temps afin d'exploiter au mieux les 15 minutes mises à leur disposition.

L'ENTRETIEN

L'entretien permet, dans un premier temps, de revenir sur les propos des candidats exprimés lors de l'exposé afin de les faire préciser, de vérifier le degré de maîtrise des notions abordées, d'approfondir la réflexion...

Les questions posées n'appellent pas toujours une réponse unique mais invitent bien souvent les candidats à s'exprimer et à faire partager leur analyse.

Les meilleurs candidats élaborent un argumentaire reflétant un positionnement personnel mais nuancé témoignant qu'ils appréhendent avec mesure toute la complexité du métier. Cette posture réflexive est particulièrement appréciée et constitue une attente forte des jurys.

L'entretien est également l'occasion, par les échanges, d'aborder différents domaines afin d'apprécier les connaissances de culture générale en termes notamment du système éducatif, d'aide aux élèves en difficulté, du travail en équipe, de la coopération avec les partenaires...

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Certains thèmes tels que les valeurs de la République, les usages pédagogiques du numérique ou encore l'école maternelle sont systématiquement abordés au cours des entretiens, même si les dossiers n'abordaient pas ces thématiques.

Le jury est à nouveau attentif au degré de maîtrise de la langue. De véritables échanges (témoignant d'une communication réelle) sont recherchés pour mesurer également les compétences professionnelles en cours de construction chez les candidats.

Conseils et recommandations aux candidats

Les candidats doivent s'attendre à ce que le jury ouvre dans un premier temps son champ de questionnement à des problématiques en relation avec le sujet.

Ils doivent faire preuve de capacités d'écoute et de dialogue. L'entretien est à considérer comme un véritable temps d'échanges permettant d'approfondir la réflexion sur le sujet traité lors de l'exposé et de l'ouvrir sur d'autres domaines.

Il est conseillé aux candidats de montrer leurs capacités d'analyse et de construction d'une réflexion personnelle adossée au bon sens. Ils sont invités à illustrer chaque fois que possible leurs propos de situations concrètes, imaginées ou observées.

Les candidats doivent faire preuve de curiosité, suivre l'actualité du système éducatif tout en percevant les enjeux des évolutions actuelles. Il est souhaitable qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'école de la République, qu'ils témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels au service d'une réflexion personnelle, qu'ils partagent et sachent faire partager les valeurs de la République.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013, et se projettent avec conviction et réalisme dans la fonction de Professeur des Ecoles.

Le jury invite les candidats à approfondir particulièrement leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités. Des connaissances sont également attendues concernant l'usage pédagogique du numérique, les théories d'apprentissage, le développement de l'enfant, l'évaluation, le travail en équipe, la place des parents à l'école.